

**CERTIFICAT DE DEPOT DES FONDS**  
**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Le 22/03/2023..... Succursale : REMIREMONT.....

LES SOUSSIGNES : - Hervé BROGGINI, Chargé d'Affaires Professionnelles.....  
- Anthony MENDES, Chargé de Clientèle Particuliers.....

agissant au nom et pour le compte de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le Siège Social est à METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée au RCS de METZ sous le N°356 801 571, société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127.

certifient par la présente qu'il a été déposé à nos caisses, conformément à l'article L223-7 du Nouveau Code de Commerce, sur un compte bloqué n° .....334.... 20 888415.....

ouvert au nom de la SARL EN FORMATION : LC BARBER.....

à la succursale de REMIREMONT.....

la somme en EUR de 35 000,00 EUROS.....

Trente Cinq Mille Euros.....

représentant : ☐ ..... % du capital ☒ la totalité du capital

du montant libéré en espèces de la valeur nominale des parts sociales de ladite Société.

Ce versement a été effectué par :

| NOM                    | PRENOM       | DOMICILE                                         | MONTANT           |
|------------------------|--------------|--------------------------------------------------|-------------------|
| COLNOT.....            | Laurent..... | 1 CHEMIN DE HAZARD.....<br>88200 REMIREMONT..... | .350,00 EUROS.... |
| .....                  | .....        | .....                                            | .....             |
| SARL RE-LOOK HAIR..... | .....        | 4 RUE DES CARDES.....<br>88200 REMIREMONT.....   | .34650,00 EUROS   |
| .....                  | .....        | .....                                            | .....             |
| .....                  | .....        | .....                                            | .....             |
| .....                  | .....        | .....                                            | .....             |
| .....                  | .....        | .....                                            | .....             |
| .....                  | .....        | .....                                            | .....             |

Le retrait des fonds provenant de la libération des parts sociales, ne pourra être effectué par le mandataire de la Société que sur présentation du certificat du Greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article L223-8 du Code de Commerce.

Fait à REMIREMONT..... BANQUE POPULAIRE 22/03/2023.....

**ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**  
Agence REMIREMONT  
82 rue Charles de Gaulle  
88200 REMIREMONT

1/1

F2738 (v 27-11-2014 01)

